



Année Scolaire 2016 - 2017



SOMMAIRE

EDITO..... P 3

A – DES PERSONNELS PLUS NOMBREUX ET MIEUX FORMES

I. Rentrée 2016 : des nouveaux moyens pour consolider la refondation de l'École p 4

II. Des enseignants mieux formés P 6

- L'Espe pour entrer progressivement dans le métier d'enseignant
- La formation au service d'une culture professionnelle commune
Inter-degrés et inter-cycles pour faire évoluer les pratiques p 7

B – LA MAITRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX : UNE COHERENCE GLOBALE DE L'ECOLE AU COLLEGE

I. Une priorité réaffirmée au premier degré p 8

- Le développement de la scolarisation des moins de 3 ans :
un levier pour la réussite éducative
- Le dispositif « Plus de maitres que de classes » renforcé p 9
pour mieux accompagner les élèves en difficultés p 10
- Des protocoles ruraux pour un meilleur encadrement des élèves
et la garantie d'un parcours scolaire de proximité..... p 11

II. Le nouveau collègue p 12

- Un plan de formation ambitieux pour la mise en œuvre de la réforme
- Le cycle 3 : un levier déterminant pour renforcer la cohérence éducative
entre école et collège et favoriser la fluidité des parcours p 13

C - UNE ECOLE PLUS JUSTE

**I. Réduire les inégalités
pour inscrire chaque élève dans un parcours de réussite p 14**

- L'éducation prioritaire : un engagement fort de l'académie
pour les publics les plus fragiles
- Offrir à chaque élève la possibilité de choisir et de préparer son orientation ... p 15
- L'enseignement professionnel, une voie d'excellence,
un atout pour l'académie p 16
- Garantir l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur p 19



- II. Agir pour la persévérance scolaire p 21**
- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire des résultats encourageants dans l'académie
 - Des pratiques adaptées, personnalisées pour prévenir les sorties sans qualification..... p 22
 - Perspectives 2016-2017

D - UNE ECOLE OUVERTE SUR LE MONDE

- I. Le numérique pour renouveler les pratiques pédagogiques et mieux accompagner les élèves p 23**
- Collèges numériques: une stratégie commune de l'académie et des départements pour la réussite des élèves
 - La formation renforcée pour généraliser les usages pédagogiques du numérique..... p 24
 - Des ressources pertinentes et nombreuses, adaptées aux nouveaux programmes d'enseignement pour mieux accompagner les élèves
- II. le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) : un levier d'émancipation et d'intégration sociale..... p 25**
- Des PEAC déjà bien installés dans le paysage académique depuis 2013
 - 8 nouveaux PEAC en réflexion ou en construction pour l'année 2016-2017

E - UNE ECOLE QUI FAIT VIVRE LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

- I. Une école inclusive pour la réussite de tous..... p 27**
- Améliorer les parcours scolaires des élèves les plus fragiles
 - Rentrée 2016 : ouverture d'une troisième UEM à l'école maternelle Tony Lainé de Poitiers, dans le cadre du 3ème plan autisme p 28
 - Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
 - Renforcer la professionnalisation des différents intervenants
- II. Bâtir les conditions d'un climat scolaire serein : citoyenneté, vie scolaire et bien être à l'École..... p 29**
- Le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École
 - Renforcer la transmission des valeurs de la République p 30
 - Vie scolaire et bien-être à l'École
 - De nouvelles mesures de sécurité dans les écoles, collèges et lycées p 32

ANNEXE : TOUS LES CHIFFRES DE LA RENTREE 2016

- I. Chiffres clés p 33**
- II. Le budget académique 2016-2017 p 34**
- III. Les effectifs élèves..... p 35**
- IV. Les moyens p 41**

EDITO



La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année.

Après la mise en œuvre des rythmes éducatifs, des programmes de maternelle, la refonte de l'éducation prioritaire, le cycle de préparation de la réforme du collège, cette année scolaire est celle de la mise en œuvre du nouveau collège, avec en appui, des nouveaux programmes et le déploiement du numérique.

Une année qui sera réussie grâce au travail d'accompagnement et d'évolution des pratiques au sein de la classe, au plus près des élèves, pour produire les actions de différenciation et d'adaptation nécessaires : **une année résolument pédagogique pour inscrire la scolarité dans un parcours cohérent et donner du sens aux apprentissages.**

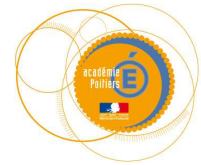
L'accompagnement pédagogique, dans sa dimension inter-degrés et plus précisément inter-cycles, sera le fil rouge du programme de travail académique pour cette année scolaire. Ce travail sur les gestes professionnels, ce croisement des regards, doivent permettre de porter, au cœur de notre projet académique, la question du climat scolaire, pleinement articulé avec la pédagogie. C'est aussi le sens des parcours santé et citoyenneté, des enseignements pratiques interdisciplinaires et des dispositifs de prévention scolaire.

Notre cap c'est d'améliorer la réussite de tous les élèves, de gommer les inégalités en matière de réussite scolaire. Notre objectif, c'est bien d'accompagner tous les jeunes de notre territoire pour qu'ils construisent un **projet qui soit le leur.**

Permettre à chaque élève de se réaliser dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle, pour qu'il devienne un citoyen instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République, c'est ici que réside l'ambition de cette refondation.

Anne BISAGNI-FAURE

Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités



A - DES PERSONNELS PLUS NOMBREUX ET FORMÉS

I. RENTREE 2016 : DES NOUVEAUX MOYENS POUR CONSOLIDER LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

95 emplois d'enseignement créés

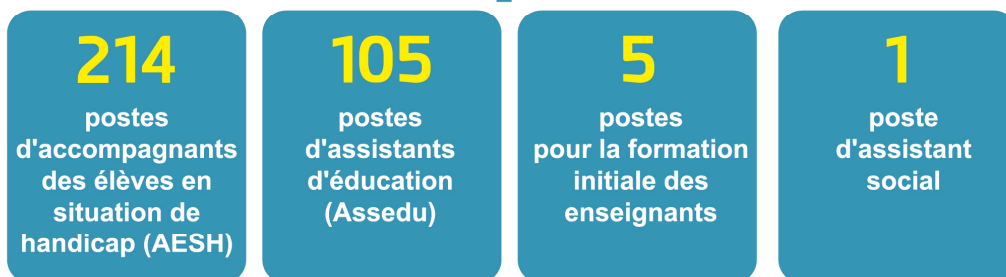
dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016

40 emplois dans le 1^{er} degré destinés en priorité à

- favoriser la scolarisation des moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et le dispositif "plus de maîtres que de classes"
- accompagner l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école
- mettre en place les protocoles ruraux dans les Deux-Sèvres et la Charente
- poursuivre le déploiement des unités d'enseignement en maternelle pour l'accueil des élèves autistes
- mettre en oeuvre la convention de partenariat avec le ministère de la défense nationale pour le service militaire volontaire

55 emplois dans le 2^d degré destinés en priorité à

- mettre en oeuvre la réforme du collège
- accompagner les évolutions démographiques en lycée



Rappel : 770.5 emplois créés dans l'académie depuis 2012

- 196 emplois d'enseignement dans le 1^{er} degré
- 282 emplois d'enseignement dans le 2^d degré
- 261.5 postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- 15 postes de conseiller principaux d'éducation
- 5 postes d'assistant social
- 1 poste d'infirmier
- 10 postes d'assistants chargés de prévention et de sécurité

II. DES ENSEIGNANTS MIEUX FORMÉS

- L'Espé pour entrer progressivement dans le métier d'enseignant

Les lauréats de la session 2016 des concours bénéficient **d'un cursus de formation en alternance**. Ils sont affectés à mi-temps en qualité de fonctionnaires stagiaires au sein d'une école, d'un collège ou d'un lycée ; L'autre mi-temps est réservé à la formation au sein de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) .

Chaque stagiaire est accompagné tout au long de l'année par deux tuteurs qui travaillent en collaboration :

- **un tuteur de terrain**, au sein de l'école ou de l'établissement, qui a une mission de conseil et d'aide pour la prise de fonction, la conception des séquences d'enseignement, la gestion de la classe, etc.
- **un tuteur universitaire au sein de l'Espé** assure l'accompagnement pédagogique du stagiaire et permet ainsi un aller-retour fécond entre ce qui est appris dans le cadre de la mise en situation en établissement scolaire et les enseignements organisés par l'Espe.

Ce tutorat mixte permet ainsi accompagner l'enseignant stagiaire à chaque étape.

554 enseignants stagiaires accueillis dans l'académie à la rentrée 2016

- **220** dans le 1^{er} degré
- **334** dans le 2^d degré

L'accueil des stagiaires s'est déroulé les 29 et 30 août. Organisées conjointement par le rectorat et l'Espe, les journées ont donné lieu à la présentation du métier d'enseignant, des enjeux et du déroulement de l'année de stage et de formation. Au programme également : une rencontre avec les tuteurs, les formateurs et les corps d'inspection.

- **La formation au service d'une culture professionnelle commune inter-degrés et inter-cycles pour faire évoluer les pratiques pédagogiques**

Construire une culture professionnelle commune inter-degrés et inter-cycles pour faire évoluer les pratiques professionnelles, renforcer les liens Ecole-famille sont des orientations fortes de la loi de refondation de l'Ecole. Le projet académique a décliné cette priorité autour de la fluidité du parcours de l'élève avec la mise en place des réseaux ECLORE, depuis 2013. Cette perspective de continuité du parcours de l'élève **implique un accompagnement soutenu des équipes pédagogiques** par des formations de proximité afin d'impulser et de faciliter les liaisons inter degrés.

A la rentrée 2016, l'effort de formation est porté sur les usages pédagogiques du numérique, l'évaluation des acquis des élèves ainsi que le cycle 3 (CM1-CM2-6^e), dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du collège :

- **3 jours de formation** dédiés au numérique pour tous les enseignants de collège, SEGPA et 3^e prépa pro.
- **Une journée d'accompagnement** sur l'évaluation des acquis des élèves et le cycle 3 pour tous les enseignants de collège, Segpa, 3^e prépa pro et les professeurs des écoles du cycle 3.

L'expérience des formations et des actions mises en place dans les réseaux d'éducation prioritaire viennent également alimenter et enrichir la réflexion collective sur les pratiques pédagogiques : co-intervention, prise en charge de la difficulté scolaire au sein de la classe, etc.

Des modules de formation spécifiques sont mis en place sur la co-éducation, cette **connaissance mutuelle Ecole-familles** qui contribue à un climat scolaire de qualité.

38% des actions de formation de proximité consacrées aux liaisons inter-degrés.

850 journées de formations déjà réalisées pour la mise en œuvre du nouveau collège en 2015-2016

- **500** journées sur les nouveaux programmes de cycle (2 jours de formation disciplinaire par enseignant de collège, Segpa, et 3^e prépa Pro)
- **175** journées sur l'accompagnement personnalisé ;
- **175** journées de formation consacrées aux enseignements pratiques interdisciplinaires.

B - LA MAITRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX: UNE COHERENCE GLOBALE DE L'ÉCOLE AU COLLEGE

I. UNE PRIORITE REAFFIRMEE AU PREMIER DEGRE

Dès son entrée à l'école, chaque enfant doit pouvoir disposer des meilleures conditions pour développer et lier entre eux ses apprentissages. C'est tout le sens de la priorité accordée au premier degré, depuis trois ans et réaffirmée pour la rentrée scolaire 2016 à travers un effort budgétaire exceptionnel.

3 dispositifs clés dans l'académie : scolarisation des enfants de moins de trois ans, « Plus de maîtres que de classes », protocoles de ruralité

- **La scolarisation des moins de 3 ans : un levier pour la réussite éducative**

3 modalités d'accueil :

- en classe spécifique « Toute petite section » (TPS) essentiellement en éducation prioritaire ;
- en classes multi niveaux «Toute petite section-Petite section » (TPS-PS) ou «Toute petite section-Petite section-Moyenne section » (TPS-PS-MS) ;
- en classe passerelle associant services de petite enfance et école

Un travail partenarial avec les collectivités, la Caisse d'allocation familiale (Caf) et les acteurs sociaux de la petite enfance.

En 2016-2017 : développement, avec l'ensemble des partenaires, d'actions d'information à destination des parents pour favoriser le repérage et l'admission des enfants issus des familles les plus éloignées de la culture scolaire.

20 emplois créés pour la scolarisation des moins de 3 ans depuis 2013

- 7 en Charente
- 5 en Charente-Maritime
- 2 dans les Deux-Sèvres
- 6 dans la Vienne

Dont 25 % en éducation prioritaire ; **36 %** en milieu rural et semi-rural.



- Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » renforcé pour mieux accompagner les élèves en difficultés

Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » vise à prévenir la difficulté scolaire par **de nouvelles organisations pédagogiques, au sein même de la classe** pour mieux remédier aux difficultés d'apprentissage et conduire chaque élève à la maîtrise des compétences de base.

- **Les maîtres supplémentaires (M+) interviennent prioritairement en cycle 2** (CP, CE1, CE2) pour la maîtrise des compétences en français et mathématiques.
- **Une priorité au co-enseignement** et à l'action articulée et conjointe des enseignants dans la classe.
- **Des formations spécifiques** pour accompagner les équipes pédagogiques au plus près sur le terrain.
- **En 2016-2017 : des actions de mutualisation des ressources pédagogiques, des outils d'évaluation et des bilans pour renforcer l'étayage des projets.**

82,5 emplois créés pour le dispositif plus de maîtres que de classes depuis 2013 :

- **22** en Charente
- **18,5** en Charente-Maritime
- **22** dans les Deux-Sèvres
- **20** dans la Vienne

Dont 42 % en éducation prioritaire ; près de **24 %** en milieu rural et semi-rural

- Des protocoles ruraux : un encadrement pédagogique de qualité et la garantie d'un parcours scolaire de proximité

A l'issue du Comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 14 septembre 2015, le Président de la République a souhaité accentuer le soutien à l'éducation en milieu rural.

Les protocoles ruralité : un diagnostic partagé et une stratégie commune pérenne pour un accompagnement pédagogique de qualité, dans la durée :

- **maintien** du nombre de postes d'enseignants pendant 3 ans malgré la baisse des effectifs ;
- **création** de nouveaux réseaux pédagogiques intercommunaux ;
- **développement** du numérique éducatif ;
- mise en place d'un **accompagnement social** des élèves et de leur famille.

2 « protocoles ruralité » signés entre l'académie de Poitiers, les communes et les Conseils départementaux de Charente et des Deux-Sèvres.

10 emplois supplémentaires, à la rentrée 2016 pour

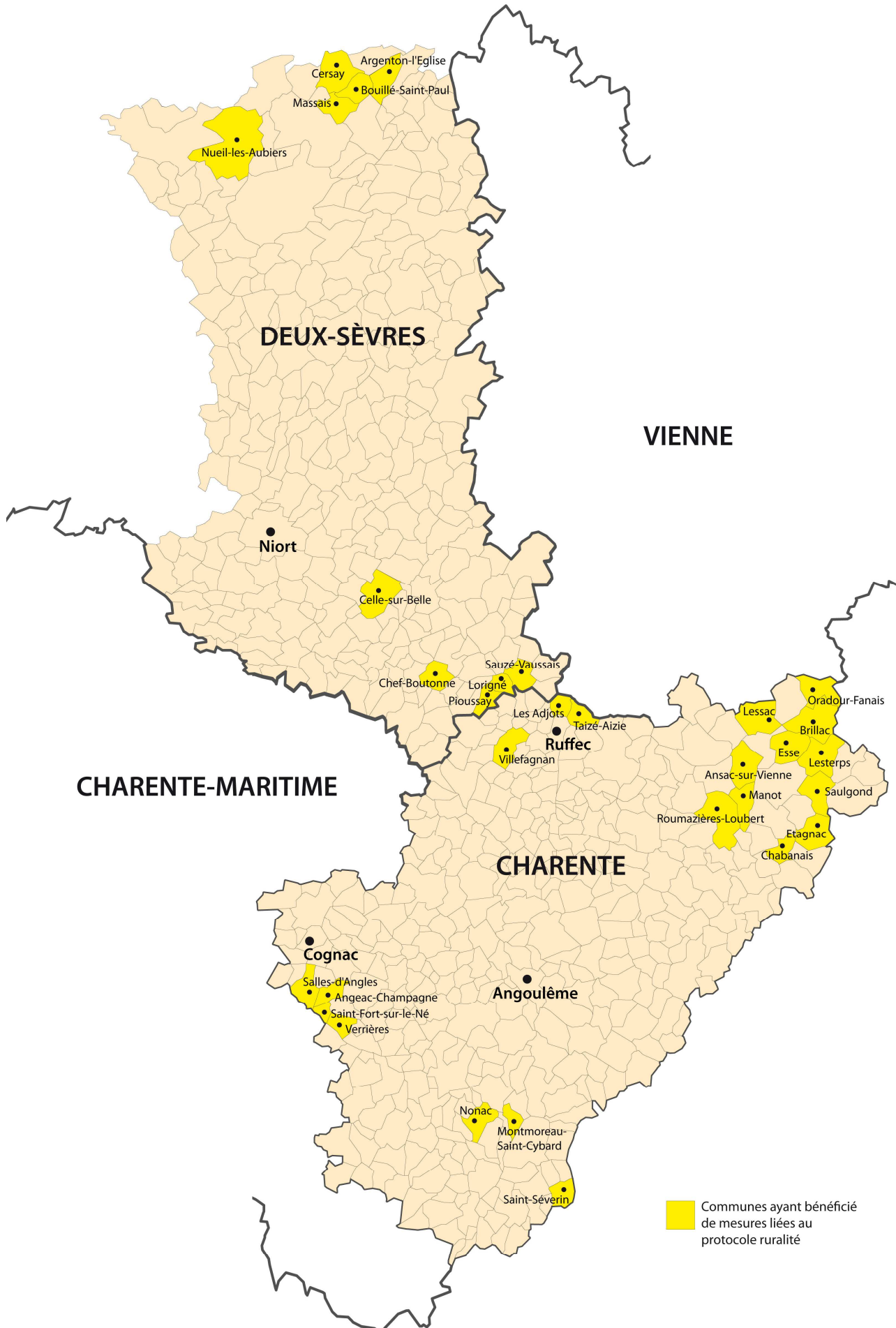
- accompagner les regroupements ou fusions d'écoles ;
- développer l'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
- intensifier les dispositifs "Plus de maitres que de classes" et Réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficultés (RASED) ;
- renforcer les brigades de remplacement ;
- développer le numérique éducatif

4 plans d'accompagnement de la ruralité signés également en Charente-Maritime.



Année Scolaire
2016 - 2017

Protocoles de ruralité en Charente et dans les Deux-Sèvres



II. LE NOUVEAU COLLEGE

- Le collège évolue pour permettre à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir !

La réforme du collège entre en vigueur à la rentrée 2016. Elle vise à renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements et à développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens.

Tous les niveaux de la 6^e à la 3^e vont être concernés par cette réforme : nouvelle organisation des cycles, nouveaux programmes disciplinaires, accompagnement personnalisé renforcé, enseignements pratiques interdisciplinaires, généralisation de la 2^{ème} langue vivante dès la classe de 5^e et marge d'autonomie augmentée au sein des établissements.

- Un plan de formation ambitieux pour assurer la mise en œuvre de la réforme

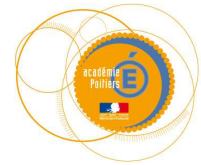
Réalisé en 2015-2016

- **360** personnels d'encadrement formés sur 2 journées dès octobre 2015
- **5400** enseignants de collège, SEGPA et 3^e prépa-pro ont bénéficié d'une formation en 2015-2016
- **4** journées de formation par enseignant : 2 journées sur les nouveaux programmes ; 1 journée sur l'accompagnement personnalisé ; 1 journée sur les enseignements pratiques interdisciplinaires.

Programmé en 2016-2017

- **1** journée de formation sur les thèmes de l'évaluation ;
- **3** jours dédiés aux usages pédagogique du numérique

Un observatoire sera mis en place pour l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques : premiers bilans dès les vacances d'hiver 2017 afin d'orienter les actions de mutualisation et assurer l'accompagnement des collèges et lycées professionnels de l'académie.



- **Le cycle 3 : un levier déterminant pour renforcer la cohérence éducative entre école et collège et favoriser la fluidité des parcours**

Le passage de l'école primaire au collège est un cap parfois difficile pour les élèves. Le nouveau collège place désormais au cœur de ses priorités **la construction d'un cycle unifié CM1-CM2-6^e** (cycle 3 ou cycle de consolidation des acquis) qui exige une coopération plus large et plus approfondie entre les enseignants des premier et second degrés.

Le dispositif académique, « **Pratiques professionnelles et parcours de l'élève (PPPE)** », a permis d'identifier près de 150 projets sur l'ensemble du territoire, basés sur des expériences d'observations croisées, d'échanges de service, ou encore de co-animation.

A partir de la rentrée 2016, ces pratiques professionnelles, jusqu'ici expérimentales, vont être formalisées et généralisées pour passer à un travail de continuité permettant d'évoluer vers une culture de cycle de consolidation

Des axes faire évoluer les pratiques professionnelles en faveur du parcours de l'élève :

- **un pilotage de proximité à l'échelle d'une circonscription ou d'un réseau**
- **une évaluation constructive pour l'élève** pour identifier de manière objective le parcours de réussite des élèves et garantir l'équité;
- **des projets d'écoles et d'établissements actualisés** pour mettre en cohérence le parcours de l'élève de l'école au collège ;
- **une formation continue inter-degrés commune**
- **de nouvelles organisations de la classe** pour encourager les nouvelles pratiques pédagogiques et l'accompagnement de l'élève au plus près de ses besoins ;
- **des usages pédagogiques du numérique en appui** des ces évolutions ;
- **les familles associées au projet éducatif** pour une connaissance mutuelle et une reconnaissance du rôle de chacun



C - UNE ECOLE PLUS JUSTE

I. REDUIRE LES INEGALITES POUR INSCRIRE CHAQUE ELEVE DANS UN PARCOURS DE REUSSITE

- L'éducation prioritaire : un engagement fort de l'académie pour les publics les plus fragiles
 - **Un seul objectif** : ramener à **moins de 10%** les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves.
 - **Un référentiel commun pour permettre** aux équipes pédagogiques et éducatives de **partager et de mutualiser un ensemble de pratiques efficaces et innovantes**, favorables à la réussite des élèves.
 - **14 projets de réseau**, signé en juin dernier dans l'académie, pour formaliser la mise des actions concrètes sur le terrain.

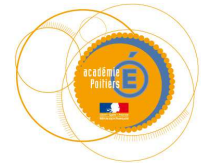
- **14** réseaux d'éducation prioritaire dans l'académie : 4 REP+ et 10 REP ;
- près de **20 000** élèves scolarisés en REP et REP+ ;
- **+ 42** postes créés pour la scolarisation des moins de 3 ans et le dispositif « Plus de maitres que de classes », en éducation prioritaire depuis 2013

Développer les parcours d'excellence en REP+ à partir de la rentrée 2016

- Conduire les élèves volontaires de la troisième à la terminale **vers une poursuite d'études ou une insertion socioprofessionnelle ambitieuse** ;
- proposer **un soutien collectif**, des visites culturelles, de lieux de formation et d'entreprises, des rencontres de personnalités ;
- **proposer un suivi individualisé, tout au long de la scolarité au lycée**, quelles que soient la voie et la filière choisies.

Ouvrir l'Ecole aux parents pour la réussite des élèves

- Une attention particulière à la problématique de la **diversité culturelle et sociale** dans chaque département ;
- **une coopération renforcée avec les parents** : pour aider les parents à mieux comprendre les attendus de l'école en termes d'apprentissages ;
- **des dispositifs** : « Ouvrir l'école aux parents », « Café des parents », réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), etc.
- **En 2016-2017 : une réflexion sur l'aménagement des « espaces-parents » pour favoriser les rencontres individuelles ou collectives.**



- Offrir à chaque élève la possibilité de choisir et de préparer son orientation

Le parcours Avenir pour développer la compétence à s'orienter et l'esprit d'initiative des élèves

Un objectif : permettre à tous les élèves du second degré, de la 6^e à la Terminale toutes filières confondues, de **comprendre** le monde économique et professionnel, de **connaître la diversité des métiers et des formations**, de développer son **sens de l'engagement et de l'initiative** et d'**élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle**.

- **Une éducation à l'orientation** dans une logique de liaisons inter cycles et inter degrés.
- **Un ancrage disciplinaire.**
- **Des actions de découverte des métiers et du monde professionnel :** visites d'entreprise, forums, conférences, etc.
- **Des actions d'immersion en milieu professionnel :** stage classe de 3^e.
- **des projets accompagnés :** mini-entreprises, reportages sur des métiers.
- **une information renforcée** à destination des élèves et leurs familles.

A la rentrée 2016 : le parcours Avenir renforcé dans tous les collèges et les lycées

- Des actions de sensibilisation ou de formation pour accompagner les chefs d'établissement, les équipes pédagogiques et éducatives ;
- De nouvelles ressources et séquences pédagogiques élaborées en lien avec l'Onisep ;
- L'utilisation de Folios, espace numérique pour les élèves et les établissements, pour capitaliser et mutualiser les connaissances, expériences collectives et individuelles, liés aux parcours éducatifs des élèves.

- **L'enseignement professionnel, une voie d'excellence, un atout de l'académie**

La qualité de la formation professionnelle est un atout indispensable pour accompagner le dynamisme économique de notre pays. L'un des enjeux aujourd'hui, c'est de mieux anticiper l'émergence de nouveaux métiers, de rénover en profondeur les compétences attendues dans de nombreuses branches marquées par des évolutions technologiques rapides et de mieux prendre en compte les exigences environnementales dans chacune des filières de formation.

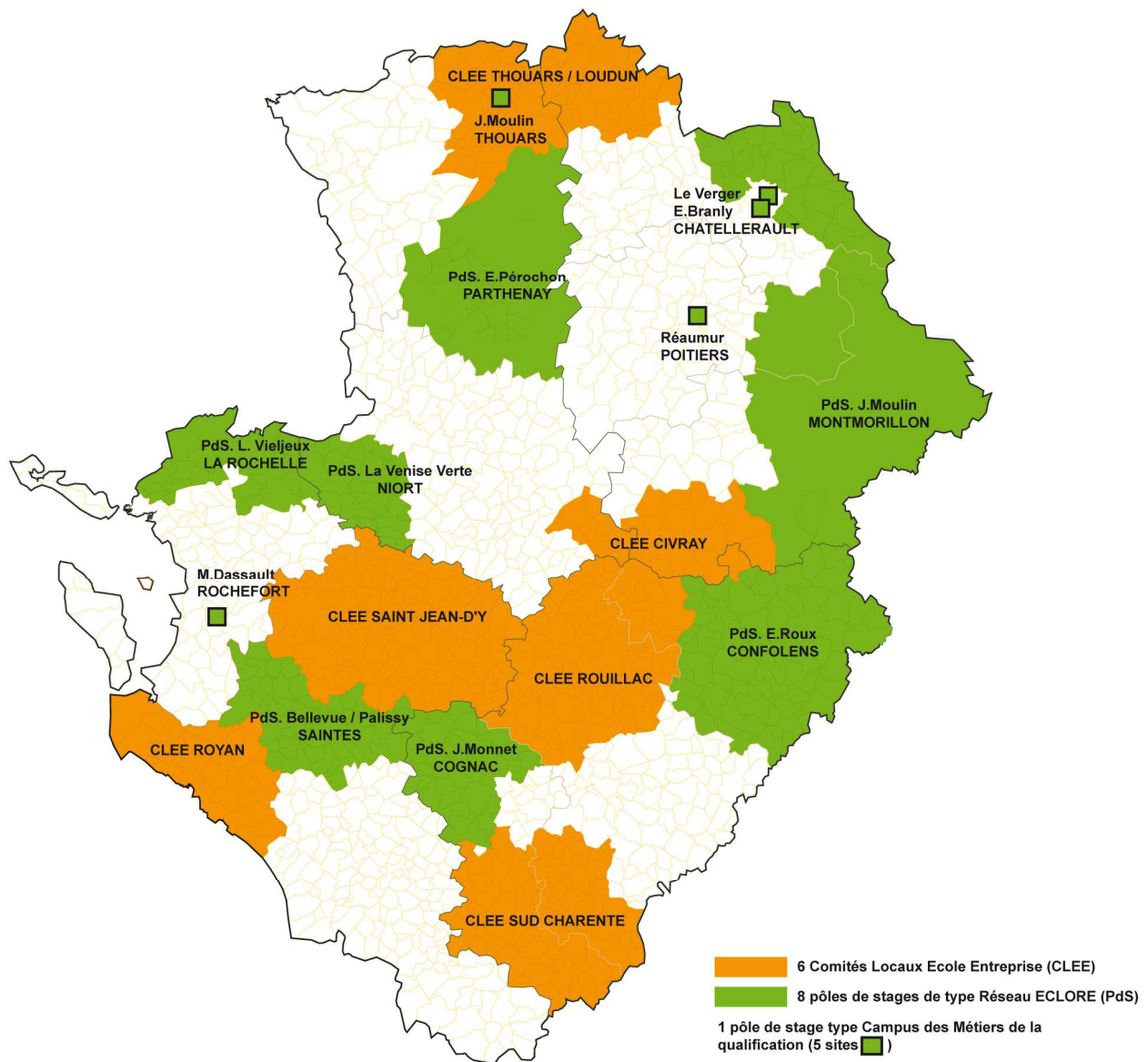
- Environ **13 000** élèves scolarisés en lycées professionnels dans l'académie
- **31 600** périodes de stages de 3 à 4 semaines en entreprise sur une année scolaire.
- Environ **930** contrats d'apprentissage signés en 2015 par des entreprises pour des formations dispensées par le centre de formation par apprentissage (CFA) académique

La coopération avec les branches professionnelles, les entreprises, les associations et les fondations est essentielle pour accompagner le parcours de ces élèves de l'enseignement professionnel et favoriser leur insertion professionnelle.

Un maillage du territoire académique en « Pôles de stage » et en comité locaux Ecole-entreprise (Clee) pour développer et pérenniser les partenariats locaux

- **8 pôles de stage** réunissent un ensemble d'établissements scolaires, d'acteurs du monde éducatif, professionnel et associatif, pour davantage de mutualisation et de synergies entre établissements scolaires et avec les partenaires économiques, sur un territoire défini. Leurs objectifs sont fixés en fonction des besoins identifiés des élèves (éloignement des élèves, manque de diversité de lieux de stage, problématique de formation).
- **6 comités locaux Ecole entreprise (Clee)** composés d'acteurs de l'orientation, de la formation de l'insertion, de représentants du tissu économique local. Ils mettent en place **des actions adaptées aux spécificités d'un territoire** sur la relation formation-emploi, l'information sur les secteurs économiques et professionnels, les métiers, le rôle et le fonctionnement des entreprises, l'orientation des jeunes et l'insertion professionnelle.

En 2016-2017 : déploiement académique des Clee.



Des actions pour faciliter l'accès des jeunes aux entreprises

- **La classe en entreprise** pour découvrir l'entreprise, les métiers et conforter son orientation : ce dispositif permet à une ne classe de collège ou de lycée de s'installer au cœur d'une entreprise pour une durée de 3 jours environ. Le programme est aménagé pour suivre les cours tout en découvrant les principaux corps de métiers présents dans l'entreprise. Expérimenté dans la Vienne, entre le collège France Bloch Sérazin de Poitiers et l'hôtel Alteora à Jaunay Clan, **il sera étendue à partir de la rentrée 2016.**
- **Labellisation des formations professionnelles pour une meilleure visibilité des compétences nécessaires pour secteur d'activités :** à l'initiative de quelques enseignants, des élèves de lycées professionnels ayant répondu à des exigences de formation spécifique à un secteur d'activités selon un cahier des charges établi en collaboration avec des entreprises du secteur se voit attribuer un label complémentaire à leur baccalauréat.
- **En 2016-2017, le challenge «J'innovenvrai » pour développer la créativité et le travail en équipe** sera proposé, pour la première fois dans l'académie, à 150 jeunes en formation professionnelle. Regroupés en petites équipes, les élèves et étudiants de tous niveaux concourent, le temps d'une journée, sur des défis lancés par des entreprises partenaires.

Les Campus des métiers et des qualifications : pôles d'excellence et de compétences pour valoriser la voie professionnelle

Les campus des métiers et des qualifications permettent d'amplifier la dynamique des relations entre les lycées professionnels, les partenaires économiques et les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche.

⇒ Le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique

- **Des actions communes et concertées** visant à mieux répondre aux besoins des entreprises locales du secteur.
- Des projets en partenariat avec l'Ensm et les bases aériennes de l'armée de l'air pour susciter des vocations et accompagner l'évolution des métiers.
- **Un nouveau BTS aéronautique au lycée Marcel Dassault à Rochefort à la rentrée 2016.**
- **Un nouveau partenariat lycée-entreprise autour d'un projet inédit** de rétro-conception et reconstruction de l'avion de chasse MB 152 de Dassault Aviation : les lycées Réaumur de Poitiers et Marcel Dassault à Rochefort seront associés à ce projet avec des écoles d'ingénieurs et un IUT de la Région Parisienne.

⇒ Le campus des métiers et des qualifications « Production culinaire terre-mer et gastronomie »

- **Encourager** l'insertion professionnelle des élèves et étudiants.
- **Promouvoir** les produits du terroir.
- **Développer** l'activité économique du territoire.
- **Fédérer** un large réseau de partenaires (lycées professionnels de l'éducation nationale et de l'agriculture, universités, unité de formation par apprentissages, entreprises, etc.).
- **Proposer une meilleure visibilité sur des formations** de ces secteurs d'activités.

De nouvelles dispositions pour réussir l'entrée au lycée professionnel

Une première année dans la voie professionnelle est déterminante pour la réussite des élèves. De nouvelles dispositions entrent en vigueur pour **mieux accompagner la transition entre le collège et le lycée professionnel**, pour des élèves souvent âgés de moins de 16 ans qui découvrent un nouvel environnement d'études, les exigences et les spécificités liées à la formation professionnelle.

A partir de la rentrée 2016

- ⇒ La période d'accueil et d'intégration à l'entrée au lycée professionnel généralisée.
- ⇒ Une semaine de préparation à l'arrivée en entreprise créée dans tous les lycées professionnels.

- **Garantir l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur et une insertion professionnelle ambitieuse et réussie**

Depuis 3 ans, l'académie de Poitiers inscrit dans sa politique éducative et sociale la fluidité des parcours et vise à garantir l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur dans toutes les filières. Ce projet participe à l'enjeu national de conduire plus de 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et 60% d'une génération à un premier diplôme de l'enseignement supérieur afin de répondre aux mutations économiques, scientifiques et technologiques auxquelles le pays doit faire face en particulier la transition énergétique et le numérique.

- **Des coopérations pédagogiques innovantes** : organisation de temps spécifiques pour une meilleure connaissance mutuelle entre le secondaire et le supérieur, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.
- **En 2016-2017** : poursuite de cette dynamique et **multiplication des rencontres et des échanges** entre lycéens et étudiants, entre enseignants du supérieur et des lycées.

3 axes prioritaires pour permettre à chaque lycéenne et lycéen de construire un parcours post-baccalauréat choisi et réussi

- **Partager et encourager** : les nombreux projets construits collectivement en 2015-2016 se poursuivront au cours de la nouvelle année scolaire avec en particulier, du 30 janvier au 17 février 2017, les projets d'immersions de 2 à 3 jours au sein des différents établissements du supérieur; un projet spécifique avec Sciences Po sera également proposé ; un nouveau projet sera particulièrement suivi, cette année, « la cordée de l'entrepreneuriat » entre le collège Pierre Mendès France, le lycée Saint-Exupéry et l'université de La Rochelle.
- **Accompagner** : l'implication des équipes pédagogiques, des conseillers d'orientations et des chefs d'établissement, dans les étapes clés du parcours d'orientation des élèves, est déterminante pour donner du sens aux actions de liaisons avec le supérieur.
- **Impulser** : offrir à chaque jeune des temps particuliers de réflexions sur les poursuites d'études, les aides financières envisageables, l'insertion professionnelle, et les évolutions du marché de l'emploi dans le cadre notamment de l'accompagnement personnalisé.

Le Continuum Bac -3 / Bac +3

Pour une transition réussie vers l'enseignement supérieur

UN OUTIL POUR S'IMMERGER DANS LE SUPERIEUR ET PREPARER SON ORIENTATION

CAP SUP : une application permettant aux lycéens de s'inscrire aux différentes offres d'immersions individuelles ou collectives, proposées sur l'ensemble du territoire académique, par un grand nombre de formations du supérieur (Universités, BTS, CPGE, IFSI, ENSMA...)

DES DISPOSITIFS POUR RENCONTRER, ECHANGER, PARTAGER

- « **BAC PRO +** » : un dispositif académique pour encourager les bacheliers professionnels à une poursuite d'études en Sections de technicien supérieur (STS).
- « **PASS EN SUP** » : un partenariat entre la région Nouvelle-Aquitaine et l'académie de Poitiers pour accompagner financièrement 17 lycées généraux et technologiques dans la construction d'actions de liaisons avec l'enseignement supérieur.
- « **ACTION PLUS** » : dispositif académique pour sensibiliser les jeunes aux poursuites d'études scientifiques et aux métiers en lien avec les sciences.
- « **LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE** » : dispositif national visant à intensifier les liens pour une découverte des « possibles » et une ouverture culturelle.
- « **PARCOURS D'EXCELLENCE** » : dispositif national, complémentaire des « cordées de la réussite » pour accompagner les collégiens volontaires de REP + de la 3^e à la terminale dans la construction de leur parcours. **NOUVEAU**
- **CONVENTION NATIONALE FRATELINI** : programme de parrainage spécifique proposant aux bacheliers boursiers, ayant obtenu une mention « Bien ou Très bien », d'être accompagnés par un jeune professionnel tout au long de leurs études universitaires. **NOUVEAU**

UNE APPLICATION NATIONALE POUR S'INSCRIRE DANS LE SUPERIEUR

LE PORTAIL ADMISSION POST-BAC

- En terminale : constitution des demandes de poursuites, phases d'admission et inscription administrative ; aide à l'orientation grâce à la demande de conseil et optimisation de l'affectation des places offertes.
- En première : version « Test » pour découvrir et se familiariser

DES DISPOSITIFS POUR ENCOURAGER L'ACCES A UNE FILIERE SELECTIVE

- « **MEILLEURS BACHELIERS** » : dispositif permettant à 10% des meilleurs bacheliers de chaque filière, de chaque lycée, de bénéficier s'ils le souhaitent, d'un droit d'accès dans une formation sélective publique (STS, IUT, CPGE, etc.) de l'enseignement supérieur.
- « **MENTION BIEN ET TRÈS BIEN** » : L'admission est de droit pour les élèves ou les apprentis ayant obtenu une mention « Bien ou Très bien » au baccalauréat professionnel ou technologique pour intégrer une STS ou un IUT pour les bacheliers technologiques (code de l'éducation 19 août 2013)

DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES POUR REUSSIR DANS LE SUPERIEUR

Université de La Rochelle

- **Module «Projet personnel et professionnel»** pour tous les étudiants de Licence 1^{ère} année. Création d'un support visuel présenté devant un jury lors de l'évaluation finale
- **Module « Méthodologie d'insertion professionnelle »** pour tous les étudiants de Licence 2^{ème} année.
- **Stage obligatoire** en 2^{ème} ou 3^{ème} année de Licence
- Des modules optionnels « Expériences professionnelles » et « Engagement »

Université de Poitiers

- **Le schéma de l'insertion** : 18 heures minimum dans chaque formation de Licence
- **Les enseignants référents** chargés du suivi d'une vingtaine d'étudiants
- **Le tutorat d'accueil** pour tous les étudiants en Licence 3^{ème} année ou en Master
- **Le tutorat d'accompagnement**
- **Des ateliers spécifiques** : conception d'un CV, rédaction d'une lettre de motivation, entretiens individuels...

De
lycéennes,
lycéens...

... à
étudiantes,
étudiants

II. AGIR POUR LA PERSEVERANCE SCOLAIRE

- Une animation des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) par les régions depuis 2015.
- **Un nouveau protocole de prise en charge et d'accompagnement** des décrocheurs depuis septembre 2015:
 - les centres d'information et d'orientation (CIO), en lien avec les établissements scolaires repèrent et accompagnent les décrocheurs **âgés de 16 à 18 ans**
 - les régions prennent en charge ceux de **16-18 ans** déjà inscrits dans les missions locales et ceux âgés de **19 - 25 ans**.

• Prévention et lutte contre le décrochage scolaire : des résultats encourageants dans l'académie

Les actions mises en œuvre dans l'académie de Poitiers pour vaincre le décrochage ont permis, depuis 3 ans, de multiplier de façon significative le repérage des jeunes concernés, leur prise en charge et les solutions personnalisées de maintien dans un parcours de formation, jusqu'à l'accès à la qualification.

	Nombre de décrocheurs	Nombre de prises en charge	Nombre de jeunes ayant repris un parcours de formation		
			Sous statut scolaire	En apprentissage	Hors éducation nationale
2013-2014	9 431	1 897	236	100	41
2014-2015	5 739	2 660	377	297	57

A noter : Les données pour l'année 2015-2016 seront disponibles au 1er trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

Des résultats prometteurs pour le Microlycée du Haut Val de Sèvre à Saint Maixent l'Ecole

Objectifs du Microlycée : permettre le retour en formation et la préparation d'un baccalauréat pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans, en rupture avec le système scolaire. En 2015-2016 : 24 candidats en classe de première et terminale ES ou L.

Au terme de cette première année de fonctionnement :

- pour les **17 candidats** inscrits aux épreuves anticipées de classes de première, les moyennes générales sur 20 s'établissent de la manière suivante : 10 à l'écrit de français ; 11,8 à l'oral de Français ; 9 en sciences pour les ES et 14,8 en travaux pratiques encadrés (TPE) ;
- pour les **7 candidats** inscrits en Terminale, le taux de réussite au Bac est de 80% en ES et 100% en L dont une mention AB.

- Des pratiques adaptées, personnalisées pour prévenir les sorties sans qualification

3 champs d'intervention pour agir

La prévention au quotidien dans l'établissement et dans la classe en particulier

- Des actions et des dispositifs : accompagnement personnalisé, l'évaluation bienveillante, stages de remise à niveau, stages passerelles, parcours Avenir.

L'intervention pour maintenir l'élève dans un cursus de formation

- Un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) en établissement pour sécuriser les parcours de formation des jeunes en risque de décrochage.
- Un référent décrochage dans chaque lycée pour coordonner l'action de prévention et faciliter le retour en formation initiale.
- des programmes personnalisés de réussite éducative, d'accompagnement scolaire, de tutorat, etc.

La remédiation à travers des solutions de retour en formation pour sécuriser les parcours des élèves

En établissement scolaire, hors de la classe ordinaire

- **17 pôles d'accompagnement à la qualification et à l'insertion (PAQI)** implantés dans des lycées professionnels, permettent de prendre en charge des jeunes de plus de 16 ans, sans solution de formation et sans qualification, et de les accompagner vers un retour en formation ou en insertion sociale et professionnelle : actions de remobilisation, de consolidation des acquis, de construction du projet professionnel
- **14 réseaux Formation-QUALification-Emploi (FOQUALE)**, pilotés par des chefs d'établissements coordonnent et développent l'offre de solutions proposées aux jeunes en voie de décrochage ou décrocheurs, dans le cadre de parcours modulaires et personnalisés.
- **1 Microlycée** : structure innovante de retour à l'Ecole reposant sur le développement de pratiques pédagogiques innovantes, transférables centrées sur la personnalisation, la différenciation pédagogique, la bienveillance, des temps d'échanges, de concertation et de régulation

Hors établissement scolaire

- **10 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)** permettent un repérage, un accompagnement et un suivi des jeunes sans qualification et sans solution, adaptés à leur projet, en lien avec les partenaires

Perspectives 2016-2017

- **Une formation et un accompagnement renforcés des acteurs** pour faire évoluer les pratiques, aider à la mutualisation et au transfert des expériences réussies.
- **Des projets partagés et des actions communes** au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Limoges et Poitiers).
- **Diffusion** d'un recueil académique des pratiques et des solutions.



D - UNE ECOLE OUVERTE SUR LE MONDE

I. LE NUMERIQUE POUR RENOUVELER LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET MIEUX ACCOMPAGNER LES ELEVES

- Collèges numériques: une stratégie commune de l'académie et des départements pour la réussite des élèves

Pour accélérer la transformation du numérique à l'École, l'État propose dans le cadre de l'appel à projet « **Collèges numériques et innovation pédagogique** » :

- **un partenariat** à chaque conseil départemental volontaire, pour le **déploiement des équipements numériques mobiles individuels** auprès des élèves et des enseignants des établissements de leur territoire.
- un investissement porté sur l'équipement individuel mobile afin **d'instaurer une continuité des usages**, dans la classe et à la maison.

20 collèges concernés par ce déploiement, à partir de septembre 2016

- **2 en Charente** : collèges Antoine Delafont à Montmoreau et Romain Rolland à Soyaux.
- **11 en Charente-Maritime** : collèges Pierre Mendès France et Fabre d'Eglantine à La Rochelle ; collèges Samuel Dumenieu à Montendre, Marc JeanJean à Matha, Emile Zola à Royan, Jean Monnet à Courçon (+ 5 autres collèges en cours d'identification par le conseil départemental).
- **2 dans les Deux Sèvres** : collèges Louis Merle à Secondigny et Molière à Bouillé Loretz
- **5 dans la Vienne** : collèges Jean Ronsard à Poitiers, Jean Macé à Châtellerault Arthur Rimbaud à Latillé, Camille Claudel à Civray et René Cassin à L'Isle Jourdain

67 écoles numériques sur l'ensemble du territoire académique, en partenariat avec les communes et communautés de communes

Un nouvel appel à projet est prévu en octobre 2016 : l'académie de Poitiers poursuivra son travail sur le terrain, en partenariat avec les collectivités, pour permettre à un plus grand nombre d'élèves de tirer bénéfice d'équipements adaptés aux usages et à la pédagogie.



- **La formation renforcée pour généraliser les usages pédagogiques du numérique**
 - **3 jours de formation** exclusivement dédiés aux usages pédagogiques du numérique, pour tous les enseignants de collège dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme et des nouveaux programmes.
 - Accompagnement spécifique des enseignants des collèges numériques.
 - Renforcement de l'action des groupes d'impulsion numérique dans les réseaux Eclaire pour accompagner les référents des usages pédagogiques numériques (RUPN) du 2^d degré .

- **Des ressources pertinentes et nombreuses, adaptées aux nouveaux programmes d'enseignement pour mieux accompagner les élèves**
 - **Les espaces numériques de travail (ENT) I-CART** (collèges) et **LOL** (lycées) vont bénéficier de nouvelles fonctionnalités et d'une rénovation graphique, plus intuitive, adaptée aux différents équipements disponibles (tablettes, smartphones, ordinateurs).
 - **Le livret scolaire unique numérique (LSUN) du CP à la 3^e** : ce livret sera mis en œuvre, dès la rentrée sur l'ensemble du territoire national, pour chaque élève inscrit dans une école ou un collège de l'enseignement public ou privé sous contrat. Ce livret scolaire intègre l'ensemble des formes d'évaluation des connaissances et des compétences, dans la logique des cycles et des programmes d'enseignement. Accessible aux parents, plus lisible, il est un outil de suivi des résultats des élèves.
 - **Mise en place d'une banque de ressources numériques éducatives**, proposé par le réseau Canopé. Cette banque permettra aux enseignants et aux élèves d'accéder à de nombreuses ressources numériques, utilisables en classe. Ces ressources numériques éducatives sont mises à disposition gratuitement pendant trois ans, dans toutes les disciplines, du CM1 à la 3^e.
 - **Le portail Eduthèque** continue à développer pour tous les enseignants des premier et second degrés une offre en accès gratuit de milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques.



II. LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC): UN LEVIER D'ÉMANCIPATION ET D'INTEGRATION SOCIALE

L'académie de Poitiers a entrepris, en partenariat avec les collectivités territoriales (communauté de communes et agglomérations), la direction régionale à l'action culturelle (Drac) et les associations culturelles, un programme ambitieux de développement des parcours d'éducation artistique et culturelle, tout au long de leur scolarité de l'école primaire au lycée. Véritable outil de **découverte des richesses culturelles** locales, certains d'entre eux sont **pluridisciplinaires**, d'autres sont centrés autour d'une ou deux **pratiques artistiques**.

- **9 PEAC déjà bien installés dans le paysage académique depuis 2013**

2 PEAC en Charente : patrimoine local, création artistique, etc.

3 PEAC en Charente-Maritime : l'art vivant, le livre et la lecture, numérique, résidences d'artistes, pratiques innovantes, etc.

1 PEAC dans les Deux-Sèvres : musique, bande dessinée, danse, chant, etc.

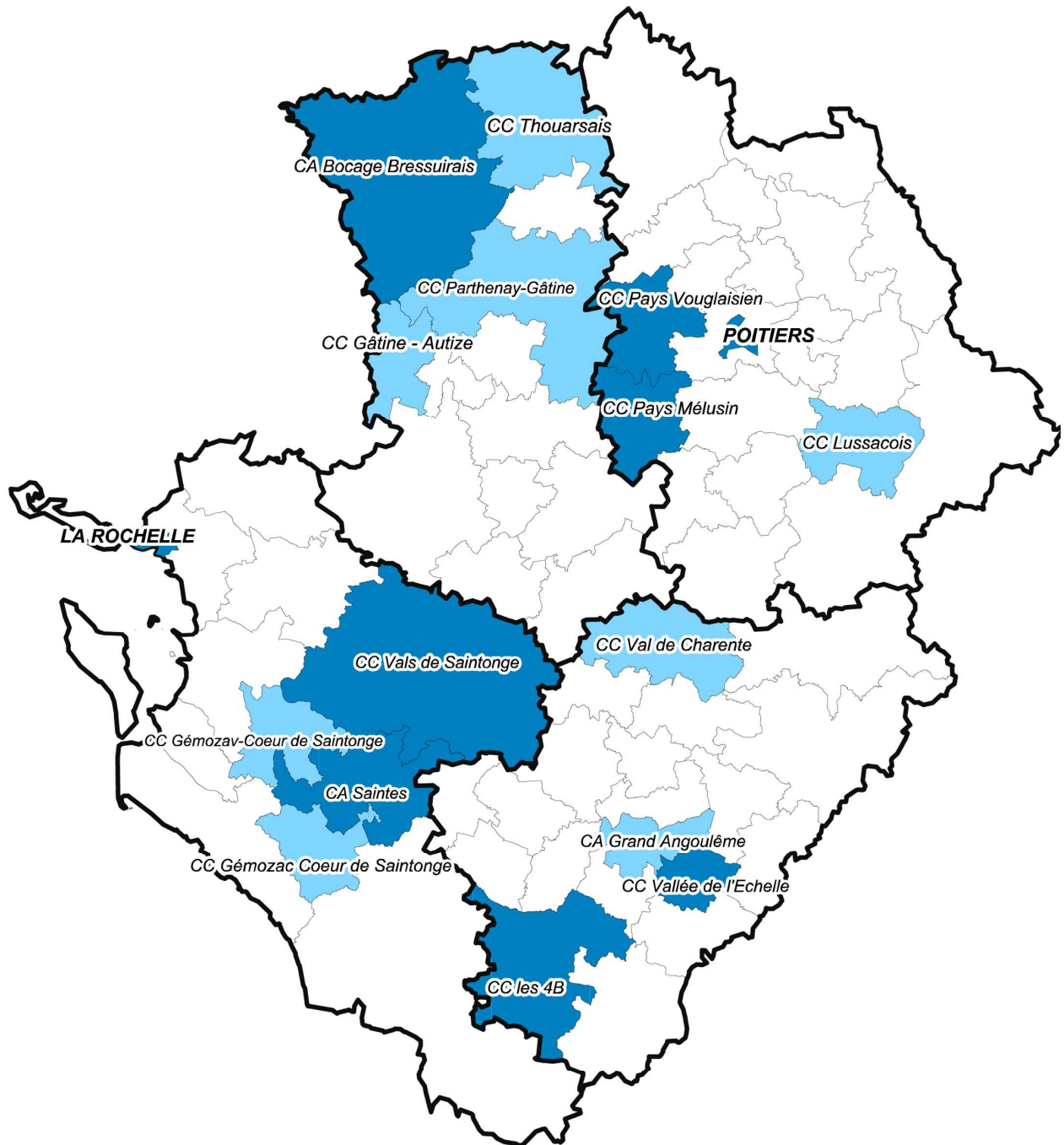
3 PEAC dans la Vienne : musique, architecture, théâtre, etc.

7 nouveaux PEAC en réflexion ou en construction pour l'année 2016-2017

- **En Charente** : Grand Angoulême et communauté de Val de Charente
- **En Charente-Maritime** : communauté de communes Gémozac Cœur de Saintonge
- **Dans les Deux-Sèvres** : communautés de communes de Parthenay-Gâtine, Thouarsais et Coulonges Autize
- **Dans la Vienne** : communauté de communes du Lussacois



Conventions territoriales PEAC : Académie de Poitiers-DRAC- Collectivités territoriales



■ convention en construction
■ convention signée

E - UNE ECOLE QUI FAIT VIVRE LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

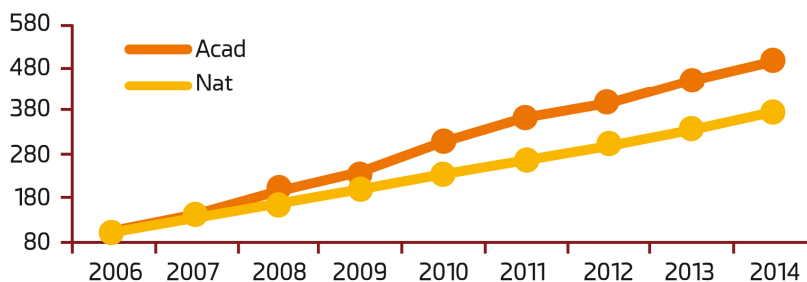
I. UNE ECOLE INCLUSIVE POUR LA REUSSITE DE TOUS

Le principe de l'inclusion scolaire, a pour ambition de proposer à tous les élèves, dont les plus fragiles, des parcours de formation permettant une insertion sociale et professionnelle au plus haut des capacités de chacun. Des efforts sans précédents ont été engagés depuis la loi de 2005 pour scolariser les élèves en situation de handicap, notamment en développant massivement des dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire ou unités locales d'inclusion scolaire (Ulis) et au sein des établissements médicaux-sociaux (UE). Il convient maintenant d'aller plus en avant pour développer la scolarisation en classe ordinaire.

- **Améliorer les parcours scolaires des élèves les plus fragiles**

L'académie de Poitiers compte plus de **7300 élèves en situation de handicap** scolarisés dans les établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés et près de **2800 élèves scolarisés au sein des établissements médico-sociaux et hospitaliers**.

Evolution du nombre d'élèves scolarisés en ULIS
(sur une base 100 en 2006)



Les actions pour favoriser la fluidité des parcours des élèves en situation de handicap :

- **renforcer les passerelles** avec les classes ordinaires ;
- **valoriser le développement de l'autonomie** ;
- **une attention particulière, en amont, à la prévention et au traitement de la difficulté scolaire au sein des classes** : réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED), dispositif « Plus de maîtres que de classes », plan d'accompagnement personnalisé, programme personnalisé de réussite éducative, etc.



- Finaliser la mise en œuvre du 3^{ème} plan autisme
 - **Rentrée 2016 : ouverture d'une troisième unité d'enseignement maternelle (UEM)** à l'école maternelle Tony Lainé de Poitiers
 - **Aboutissement du plan en septembre 2017** avec l'ouverture d'une UEM dans les Deux-Sèvres.
 - **2 UEM déjà ouvertes** pour élèves présentant des troubles autistiques ou autres troubles envahissants du développement : écoles maternelles Jean Ronsard à Angoulême (rentrée 2014) et Emile Combes à Saintes (rentrée 2015)
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap
 - **Rentrée 2016 : un temps supplémentaire accordé aux coordonnateurs d'Ulis** pour renforcer la mise en œuvre d'actions ciblées.
 - **Une attestation des compétences**, délivrée aux élèves scolarisés en Ulis de lycée professionnel, n'étant pas en mesure d'accéder à un diplôme.
- Renforcer la professionnalisation des différents intervenants

Dans le cadre des mesures annoncées par le Président de la République le 19 mai 2016 lors de la 4^{ème} conférence nationale du handicap, les emplois affectés à l'éducation nationale pour l'accompagnement des élèves handicapés sont progressivement transformés sur une durée de 5 ans, de contrats aidés d'Auxiliaire de vie scolaire (AVS) en contrats d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

- **214 emplois d'AESH créés** dans l'académie à la rentrée 2016.
- **Rétablissement, pour les enseignants du second degré, de la formation de préparation à la certification complémentaire** pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH).

II. BATIR LES CONDITIONS D'UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN

Création de 3 nouveaux pôles académiques à la rentrée 2016 : Citoyenneté, Vie scolaire et Sécurité.

L'appropriation des valeurs de la République, implique d'adopter des actions pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves, d'établir un cadre et des règles explicites et explicitées, de prévenir les violences et le harcèlement, de privilégier la coéducation avec les familles, de renforcer les liens avec les partenaires et d'améliorer la qualité de vie à l'Ecole. L'académie est plus que jamais mobilisée pour faire de ses élèves des citoyens responsables, animés par les valeurs de la République comme les valeurs humanistes.

- **Le Parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'Ecole**

En vigueur depuis la rentrée 2015 dans toutes les classes, de l'école élémentaire à la classe de terminale, le **parcours citoyen** vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

- **L'enseignement moral et civique (EMC)** : un pivot du parcours citoyen pour transmettre un des valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination.

En 2016-2017 : des formations académiques ou d'initiative locale émanant des équipes pédagogiques pour amplifier l'accompagnement de la mise en œuvre de cet enseignement à l'école, au collège sera à nouveau au cœur de l'action du pôle citoyenneté avec notamment.

- **Autres enjeu du parcours citoyen : l'éducation aux médias et à l'information** : le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clémi) relaie les actions nationales comme « *la Semaine de la presse et des médias dans l'Ecole* », « *Wikiconcours* », « *la Journée du Direct* » etc. Il impulse des actions académiques telles que les concours « *Faites la Une* » et « *Médiatiks* ».

En 2016-2017 : priorités aux actions visant à développer chez les élèves, **un usage éthique, raisonné et responsable d'internet et des réseaux sociaux.**



- **Renforcer la transmission des valeurs de la République**

Deux axes de travail au sein de l'académie :

- des temps de formations, des semaines ou journées dédiées, à destination de l'ensemble des personnels, pour faire vivre les valeurs de la République, faire comprendre et partager le sens de la laïcité
- la promotion de la lutte contre toutes les formes de discriminations auprès des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative

En 2016-2017 : consolidation de ces actions, avec des formations réseaux ou inter-réseaux, au plus près des équipes. Un référent départemental « Laïcité et valeurs de la République » sera également désigné dans chaque département, en plus du référent académique, afin de développer des actions pédagogiques ciblées.

130 personnes recrutées au sein de la réserve citoyenne de l'Education nationale :

- Intervention majoritairement lors de journées et semaines d'actions spécifiques au sein des écoles et des établissements:
- Attention portée à la lutte contre les discriminations, à l'importance de l'acceptation des différences dans le registre du handicap, consolidation d'une éducation à la sensibilité et au droit.
- **Rentrée 2016 : amplification des interventions dans le cadre des parcours éducatifs notamment au collège.**

- **Vie Scolaire et bien-être à l'Ecole**

Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence

⇒ **Un plan de prévention pour agir contre le harcèlement**

- **Sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge**
- **2 référents académiques et 2 référents par département** pour la prise en charge, le traitement et le suivi dans les écoles et établissements
- **Formation des adultes**, dans le cadre du plan de formation académique
- **35 équipes de lycéens ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement formées** pour, initier des projets dans les établissements et les écoles, valoriser, responsabiliser et mobiliser les élèves et les équipes éducatives.

⇒ Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme

- **Des actions** pour mettre en perspectives enseignements et projets de vie des écoles et des établissements.
- **Des thématiques spécifiques** : le respect d'autrui et de ses convictions, son mode de vie, etc.
- **Des projets plus larges**: « La semaine de la tolérance et au droit à la différence » au collège Norbert Casteret de Ruelle (16) , la semaine d'action de sensibilisation au respect des autres et à l'égalité au collège Jean Moulin de Poitiers (86), projets sur l'égalité des droits et le respect dans les écoles , collèges, et lycée de Parthenay(79), etc.

⇒ Lutter contre les discriminations sexistes et les violences faites aux femmes - Promouvoir l'égalité Fille-Garçon

- **Former** : partenariat avec l'Université de Poitiers pour former des formateurs en école, collège et lycée ; Le parcours m@gistere avec des ressources modules spécifiques pour le premier degré.
- **Prévenir et sensibiliser** : partenariat avec le réseau Canope et la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) pour la mise en place de projets inter-degrés à destination des élèves, familles et personnels de l'éducation nationale, de l'école au lycée.

Quelques dates à retenir

- **En novembre** : voyage d'étude sur les lieux de mémoire de la shoah proposé aux personnels de l'académie (enseignants, chefs d'établissement, personnels d'encadrement et de direction, etc.)
- **Le 9 décembre** : journée de la laïcité
- **Le 10 décembre** : journée internationale des droits de l'homme »
- **le 27 janvier** : journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité
- **le 21 mars** : journée de lutte contre les discriminations et le racisme »
- **le 24 avril** : journée de commémoration de la déportation
- **le 10 mai** : journée de commémoration de l'esclavage

Le parcours éducatif de santé : un facteur de bien-être et de réussite à l'École

- **Un projet d'école ou d'établissement** à destination des élèves, des familles et de l'ensemble de la communauté éducative élèves,
- **Une offre en matière de santé de l'école au lycée** en articulation étroite avec le territoire et les autres politiques (santé, sociale et familiale, ville).

⇒ Des actions de promotion de la santé des élèves, assurées par tous les personnels, autour de trois axes :

- **L'éducation à la santé** : en lien avec les programmes scolaires, il s'agit des compétences à acquérir afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé (éducation aux consignes d'hygiène)
- **La prévention** : mise en place d'actions centrées sur des problématiques telles que les conduites addictives, l'alimentation et activité physique, etc.
- **La protection** La protection pour créer un climat scolaire favorable à la santé et au bien être : actions pour améliorer l'environnement scolaire (restauration scolaire, locaux, sanitaires) ; visites médicales et bilans infirmiers ; visite médicale ciblée de la sixième année pour un dépistage précoce des troubles du langage et des apprentissages ; bilan infirmier de la douzième année ; suivi des élèves mineurs affectés à des travaux réglementés dans les lycées professionnels ; suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Nouvelles mesures de sécurité dans les écoles, collèges et lycées à la rentrée 2016

Une stratégie d'ensemble cohérente pour anticiper, sécuriser, et savoir réagir

Dans les écoles, collèges et lycées

- Organisation de 3 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent

Des actions pour informer et savoir réagir dès la période de rentrée

- Un exercice "alerte-SMS" sera déclenché le jour de la pré-rentrée à l'échelle académique. Cet exercice est complémentaire aux 3 exercices de sécurité que devra réaliser chaque école et chaque établissement scolaire durant l'année scolaire.
- Lors des réunions de rentrée, chaque école consacrerà un temps à la sécurité afin de répondre aux questions éventuelles des familles.
- Chaque collège ou lycée informera les familles des mesures prises pour sécuriser les établissements scolaires.
- Deux guides sont mis à disposition des familles afin de leur expliquer les différentes mesures mises en place dans les écoles et les établissements scolaires

Dans l'académie de Poitiers en 2015-2016 : **100%** des chefs d'établissement formés à la gestion de crise ; **100%** des PPMS des écoles et des établissements scolaires actualisés



ANNEXE- TOUS LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE

I. CHIFFRES CLES

Les élèves



311 290 jeunes en formation
attendus à la rentrée 2016 dans l'académie
Public, privé sous contrat, centres de formation d'apprentis, post bac

1^{er} degré : 161 000 élèves

Public : 143 360 Privé sous contrat : 17 640



2^d degré : 135 860 élèves

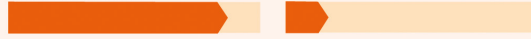
• 82 240 collégiens

Public : 68 730 Privé sous contrat : 13 510



• 38 480 lycéens en enseignement général et technologique

Public : 33 660 Privé sous contrat : 4 820



• 14 500 lycéens en enseignement professionnel

Public : 11 840 Privé sous contrat : 2 660



• 640 élèves en enseignement adapté (EREA* public)

*EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté

9 542 élèves en situation de handicap
dont 7 384 scolarisés en milieu ordinaire (Ulis* 1^{er} et 2^d degrés)

*Rentrée 2015 - Public, privé sous contrat - *Ulis : Unité locale d'inclusion scolaire*

Les personnels

Enseignement public et privé sous contrat au 31 janvier 2015



28 921 agents en activité
dans l'académie
dont 22 618 enseignants

9 216 enseignants dans le 1^{er} degré

Public : 8 248 Privé sous contrat : 968



11 751 enseignants dans le 2^d degré

Public : 9 984 Privé sous contrat : 1 767



1 651 enseignants dans le supérieur public

554 enseignants stagiaires à la rentrée 2016

220 dans le 1^{er} degré
334 dans le 2^d degré

Le budget



1 418 625 747 €
Somme investie par l'État pour l'éducation nationale publique dans l'académie



Hausse de 40 M€
par rapport à l'année scolaire 2015-2016

492 M€

Budget académique pour les écoles publiques en 2016

793 M€

Budget académique pour les collèges et les lycées publics en 2016

Investissement annuel moyen de l'Etat par élève dans l'académie :

- 3 383 € par élève du 1^{er} degré
- 4 130 € par collégien
- 5 515 € par lycéen de l'enseignement général et technologique
- 7 529 € par lycéen de l'enseignement professionnel

Les établissements



1 965 établissements
publics et privés sous contrat
Chiffres rentrée 2015

1 670 écoles

Public : 1541
Privé sous contrat : 129

201 collèges

Public : 160
Privé sous contrat : 41

57 lycées d'enseignement général et technologique

Public : 42
Privé sous contrat : 15

33 lycées d'enseignement professionnel

Public : 31
Privé sous contrat : 2

4 Erea

1 centre de formation des apprentis

43 unités de formation par apprentissage

Les diplômes

Session juin 2016 provisoire



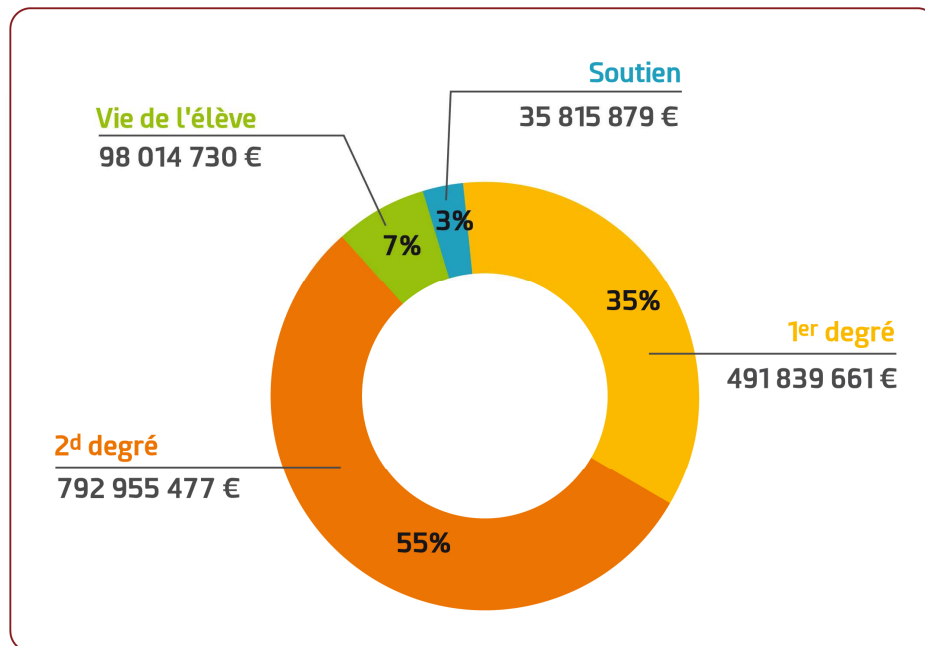
86.6%
le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

89.8%
le taux de réussite au baccalauréat

II. 1 418 625 747 € : LE BUDGET ACADEMIQUE 2016-2017

Un budget en hausse de **40** millions d'euros par rapport à l'année scolaire 2015-2016

Répartition du budget académique



1^{er} degré : l'ensemble des rémunérations des enseignants, des inspecteurs et des assistants étrangers intervenant dans le 1^{er} degré ainsi que les crédits pédagogiques destinés aux écoles.

2nd degré : l'ensemble des rémunérations des enseignants, personnels de direction, inspecteurs, personnels administratifs, personnels d'orientation, personnels de laboratoire et assistants étrangers exerçant dans le 2nd degré ainsi que les crédits pédagogiques pour les établissements du 2nd degré.

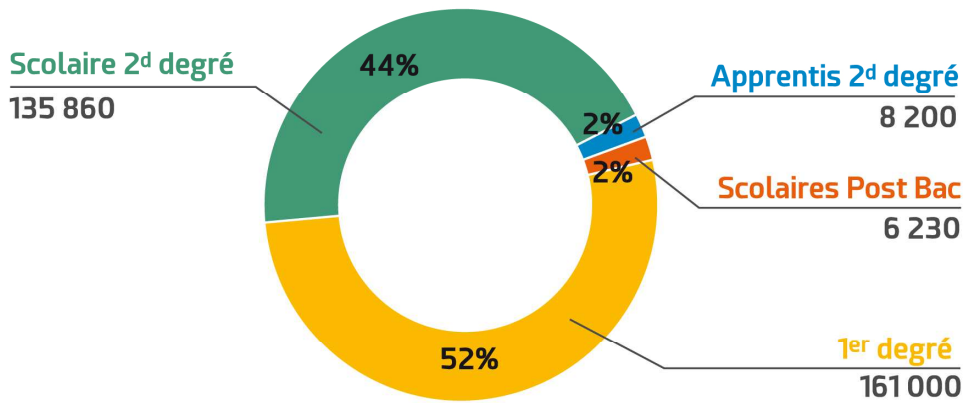
Vie de l'élève : l'ensemble des rémunérations des personnels de la vie scolaire, médico-sociaux ainsi que les crédits destinés aux bourses, aux fonds sociaux, à l'équipement des élèves handicapés et à l'accompagnement éducatif,

Soutien : l'ensemble des rémunérations des personnels relevant des services déconcentrés (rectorat, directions des services départementaux de l'éducation nationale) ainsi que les crédits pour les examens et concours, l'action sociale des personnels de l'académie et le fonctionnement des services.

III. LES EFFECTIFS ELEVES



311 290 jeunes en formation
attendus dans l'académie de Poitiers à la rentrée 2016



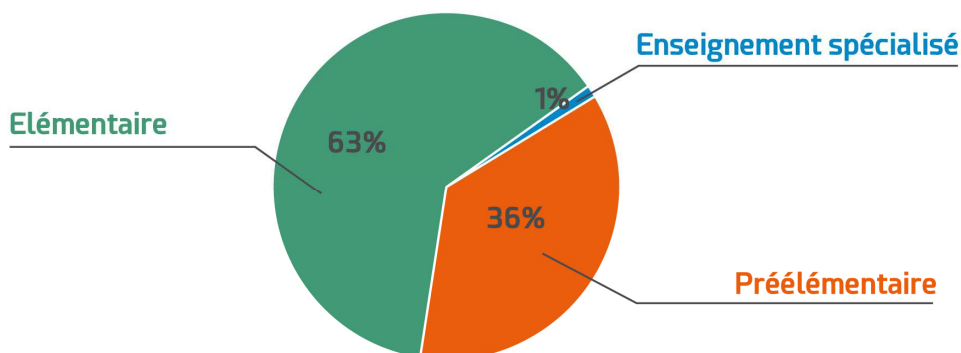
Champ : Ministère Education nationale - académie de Poitiers, public et privé sous contrat
Sources : Rectorat - SSA - constats 2015 (Apprentis et EREA) et prévisions Rentrée 2016 (hors FCIL)



161 000 élèves attendus dans le **1^{er} degré**
dont **89%** dans le secteur public

Prévisions Rentrée 2016	Public	Privé sous contrat	Total	Part du public (en %)
Préélémentaire	52 170	6 010	58 180	89.7
Elémentaire	89 780	11 550	101 330	88.6
Enseignement spécialisé	1 410	80	1 490	94.6
Total	143 360	17 640	161 000	89.0

Sources : Rectorat - SSA



Champ : académie de Poitiers, prévisions Rentrée 2016, public et privé sous contrat, éducation nationale
Sources : Rectorat - SSA



Une baisse des effectifs académiques dans le 1^{er} degré (public et privé sous contrat)

Prévisions Rentrée 2016		Variation annuelle		
		Effectif	%	
PUBLIC	Préélémentaire	52 170	- 860	- 1.6
	Elémentaire	89 780	- 80	- 0.1
	Enseignement spécialisé	1 410	+ 10	+ 0.7
	Ensemble	143 360	- 930	- 0.6
PRIVE SOUS CONTRAT	Préélémentaire	6 010	- 100	- 1.6
	Elémentaire	11 550	+ 10	+ 0.1
	Enseignement spécialisé	80	0	0.0
	Ensemble	17 640	- 90	- 0.5
TOTAL		161 000	- 1 020	- 0.6

Sources : Rectorat - SSA

Evolution des effectifs du 1^{er} degré par département CHARENTE

Prévisions Rentrée 2016		Variation annuelle		
		Effectif	%	
PUBLIC	Préélémentaire	10 440	- 100	- 0.9
	Elémentaire	17 330	- 130	- 0.7
	Enseignement spécialisé	260	0	0.0
	Ensemble	28 030	- 230	- 0.8
PRIVE SOUS CONTRAT	Préélémentaire	860	- 10	- 1.2
	Elémentaire	1 840	+ 30	+ 1.7
	Enseignement spécialisé	20	0	0.0
	Ensemble	2 720	+ 20	+ 0.7
TOTAL		30 750	- 210	- 0.7

Sources : Rectorat - SSA

CHARENTE-MARITIME

Prévisions Rentrée 2016		Variation annuelle		
		Effectif	%	
PUBLIC	Préélémentaire	18 070	- 400	- 2.2
	Elémentaire	31 710	- 40	- 0.1
	Enseignement spécialisé	500	+ 10	+ 2.0
	Ensemble	50 280	- 430	- 0.8
PRIVE SOUS CONTRAT	Préélémentaire	1 120	- 30	- 2.6
	Elémentaire	2 560	+ 110	+ 4.5
	Enseignement spécialisé	10	0	0.0
	Ensemble	3 690	+ 80	+ 2.2
TOTAL		53 970	- 350	- 0.6

Sources : Rectorat - SSA



DEUX-SEVRES

Prévisions Rentrée 2016			Variation annuelle	
			Effectif	%
PUBLIC	Préélémentaire	10 590	- 90	- 0.8
	Elémentaire	18 480	- 90	- 0.5
	Enseignement spécialisé	270	0	0.0
	Ensemble	29 340	- 180	- 0.6
PRIVE SOUS CONTRAT	Préélémentaire	2 400	- 30	- 1.2
	Elémentaire	4 210	- 110	- 2.5
	Enseignement spécialisé	40	0	0.0
	Ensemble	6 650	- 140	- 2.1
TOTAL		35 990	- 320	- 0.9

Sources : Rectorat - SSA

VIENNE

Prévisions Rentrée 2016			Variation annuelle	
			Effectif	%
PUBLIC	Préélémentaire	13 070	- 270	- 2.0
	Elémentaire	22 260	+ 180	+ 0.8
	Enseignement spécialisé	380	0	0.0
	Ensemble	35 710	- 90	- 0.3
PRIVE SOUS CONTRAT	Préélémentaire	1 630	- 30	- 1.8
	Elémentaire	2 940	- 20	- 0.7
	Enseignement spécialisé	10	0	0.0
	Ensemble	4 580	- 50	- 1.1
TOTAL		40 290	- 140	- 0.3

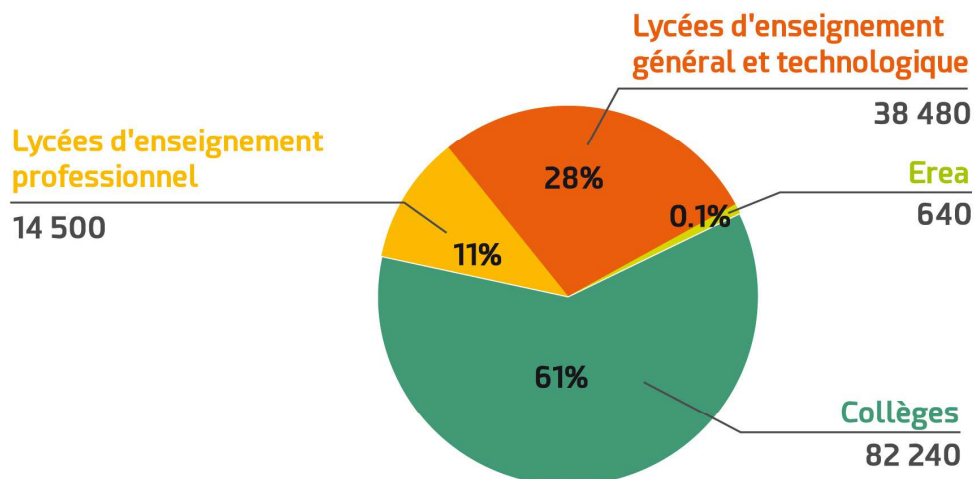
Sources : Rectorat - SSA



135 860 élèves attendus dans le 2^d degré dont 84.6% dans le secteur public

Prévisions Rentrée 2016	Public	Privé sous contrat	Total
Collèges	68 730	13 510	82 240
Lycées d'enseignement professionnel	11 840	2 660	14 500
Lycée d'enseignement général et technologique	33 660	4 820	34 480
Erea	640	0	640
Total	114 870	20 990	135 860

Sources : Rectorat - SSA - prévision 2016
Public et privé sous contrat, hors FCIL et les élèves scolarisés dans les établissements agricoles



Une hausse des effectifs académiques dans le 2^d degré (public et privé sous contrat)

Prévisions Rentrée 2016			Variation annuelle	
			Effectif	%
PUBLIC	Collèges	68 730	- 310	- 0.5
	Lycées d'enseignement professionnel	11 840	- 10	- 0.1
	Lycées d'enseignement général et technologique	33 660	+ 1000	+ 3.1
	Erea	640	0	0
	Ensemble	114 870	+ 680	+ 0.6
PRIVE SOUS CONTRAT	Collèges	13 510	+ 10	+ 0.1
	Lycées d'enseignement professionnel	2 660	+ 50	+ 1.5
	Lycées d'enseignement général et technologique	4 820	+ 170	+ 3.9
	Erea	0	0	0.0
	Ensemble	20 990	+ 230	+ 1.2
TOTAL	135 860	+ 910	+ 0.7	



Evolution des effectifs du 2^d degré par département

CHARENTE

Prévisions Rentrée 2016			Variation annuelle	
			Effectif	%
PUBLIC	Collèges	12 960	- 80	- 0.6
	Lycées d'enseignement professionnel	2 750	+ 10	+ 0.4
	Lycées d'enseignement général et technologique	5 660	+ 40	+ 0.7
	Erea	160	0	0.0
	Ensemble	21 530	- 30	- 0.1
PRIVE SOUS CONTRAT	Collèges	2 290	+ 20	+ 0.9
	Lycées d'enseignement professionnel	490	0	0.0
	Lycées d'enseignement général et technologique	1 190	+ 40	+ 3.5
	Erea	0	0	
	Ensemble	3 970	+ 60	+ 1.5
TOTAL		25 500	+ 30	+ 0.1

Sources : Rectorat - SSA

CHARENTE-MARITIME

Prévisions Rentrée 2016			Variation annuelle	
			Effectif	%
PUBLIC	Collèges	25 210	- 250	- 0.1
	Lycées d'enseignement professionnel	4 430	0	0.0
	Lycées d'enseignement général et technologique	12 690	+ 540	+ 4.4
	Erea	150	0	0.0
	Ensemble	42 480	+ 290	+ 0.7
PRIVE SOUS CONTRAT	Collèges	3 270	- 60	- 1.8
	Lycées d'enseignement professionnel	280	+ 20	+ 7.7
	Lycées d'enseignement général et technologique	1 250	+ 30	+ 2.5
	Erea	0	0	
	Ensemble	4 800	- 10	- 0.2
TOTAL		47 280	+ 280	+ 0.6

Sources : Rectorat - SSA



Evolution des effectifs du 2^d degré par département

DEUX-SEVRES

Prévisions Rentrée 2016		Variation annuelle		
		Effectif	%	
PUBLIC	Collèges	14 390	+ 270	+ 1.9
	Lycées d'enseignement professionnel	2 030	- 40	- 1.9
	Lycées d'enseignement général et technologique	6 700	+ 230	+ 3.6
	Erea	160	0	0.0
	Ensemble	23 280	+ 460	+ 2.0
PRIVE SOUS CONTRAT	Collèges	4 090	- 50	- 1.2
	Lycées d'enseignement professionnel	700	- 20	- 2.8
	Lycées d'enseignement général et technologique	1 310	+ 30	+ 2.3
	Erea	0	0	
	Ensemble	6 100	- 40	- 0.7
TOTAL		29 380	+ 420	+ 1.5

Sources : Rectorat - SSA

VIENNE

Prévisions Rentrée 2016		Variation annuelle		
		Effectif	%	
PUBLIC	Collèges	16 170	- 250	- 1.5
	Lycées d'enseignement professionnel	2 630	+ 20	+ 0.8
	Lycées d'enseignement général et technologique	8 610	+ 190	+ 2.3
	Erea	170	0	0.0
	Ensemble	27 580	- 40	- 0.1
PRIVE SOUS CONTRAT	Collèges	3 860	+ 100	+ 2.7
	Lycées d'enseignement professionnel	1 190	+ 50	+ 4.4
	Lycées d'enseignement général et technologique	1 070	+ 70	+ 7.0
	Erea	0	0	
	Ensemble	6 120	+ 220	+ 3.7
TOTAL		33 700	+ 180	+ 0.5

Sources : Rectorat - SSA



IV. LES MOYENS ET LES EMPLOIS

Moyens et emplois dans le 1^{er} degré public

(en équivalent temps plein)

7 967 professeurs des écoles

	Rentrée 2016	Rappel Rentrée 2015
Charente	1 569	1 557.5
Charente-Maritime	2 773	2 761.5
Deux-Sèvres	1 636	1 623.5
Vienne	1 989	1 978.5
Académie	7 967	7 921.0

Sources : Rectorat - DOSES - Plafonds d'emplois attribués suite au CTA de janvier 2016

Moyens et emplois dans les collèges et lycées

(en équivalent temps plein)

9 433 enseignants à la rentrée 2016

	Rentrée 2016	Rappel Rentrée 2015
Collèges	4 162.5	4 162.5
Segpa ⁽¹⁾ , IMP ⁽²⁾ , UP (unités pénitentiaires)	269	269
Lycées professionnels et Erea ⁽³⁾	1 594.5	1 604.5
Lycées	2 971	2 885
Personnels de remplacement	436	373
Total Académie	9 433	9 294

Sources : Rectorat - DOSES - CTA de janvier 2016

⁽¹⁾ section d'enseignement général et professionnel adapté, ⁽²⁾ institut médico-pédagogique

545.4 emplois pour assurer l'encadrement, la gestion et le fonctionnement des établissements scolaires

	Rentrée 2016	Rappel Rentrée 2015
Direction, chefs de travaux, aides	435	435
Emplois d'éducation, CPE ⁽¹⁾	297	297
Emplois de surveillance, assistants d'éducation ⁽³⁾	1 822	1 503
Emplois ATSS ⁽²⁾	1 873.4	1 872.4
Emplois orientation	118	118

Sources : Rectorat - DOSES

⁽¹⁾ conseiller principal d'éducation

⁽²⁾ personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

⁽³⁾ y compris accompagnement élèves handicapés en ULIS

Calendrier scolaire 2016-2017



ZONE A : académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, **Poitiers**

ZONE B : académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C : académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants	mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	jeudi 1 ^{er} septembre 2016		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1 ^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		

CONTACT PRESSE

Service communication de l'académie de Poitiers

Yolande de Souza

05 16 52 63 52 – 06 61 57 68 64 - communication@ac-poitiers.fr